

# Certificat en leadership pour militaires

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE | FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

## Sommaire et particularités

**NUMÉRO** 1-068-5-0


**CYCLE** 1<sup>er</sup> cycle


**TITRE OFFICIEL** Certificat en leadership pour militaires

**TYPE** Certificat

**CRÉDITS** 30 crédits

**DURÉE** 1 an


 Admission à l'automne, l'hiver et l'été

 Capacité d'accueil non limitée

 Temps partiel

 Temps plein

 Offert au campus de Montréal

 Uniquement ouvert aux membres en règle des Forces armées canadiennes.

Vous pourriez obtenir la reconnaissance officielle des apprentissages réalisés lors de vos formations et de vos expériences professionnelles passées.

Pour plus d'informations, consultez la page *Reconnaissance des acquis expérientiels* du Bureau du registraire.

## Personnes-ressources

### INFORMATION SUR LE PROGRAMME

TGDE FEP Leadership militaires  
514 343-6090 ou 1 800 363-8876  
gsm-tgde@fep.umontreal.ca

Guillaume Louis 514 343-6090 ou 1 800 363-8876  
gsm-responsable@fep.umontreal.ca

### INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission FEP 514 343-6090 ou 1 800 363-8876  
info@fep.umontreal.ca

## Présentation

### Ce programme propose une formation multidisciplinaire à l'attention exclusive des membres des Forces armées canadiennes (FAC).

La formation offerte contribuera à construire des ponts entre des apprentissages acquis en cours de formation militaire et un enrichissement universitaire et civil favorisant l'accroissement de leur leadership et l'acquisition de connaissances générales.

## Objectifs

Le certificat en leadership pour militaires a pour objectif «[...] de perfectionner les compétences en leadership des dirigeants de demain et de renforcer les liens entre les domaines militaires, civils et universitaires canadiens. »<sup>2</sup> Pour atteindre cet objectif, l'étudiant réserviste pourra combiner à la fois des apprentissages orientés autour de thématiques ciblées par les FAC et d'autres issues de cours complémentaires.

À l'issue de ce certificat, de manière plus spécifique, l'étudiant réserviste sera en mesure :

- D'appliquer certaines pratiques de gestion et d'intervention utiles à l'exercice de la fonction militaire;  
De nombreux cours proposés dans la structure de programme du certificat mettent de l'avant l'apprentissage de compétences liées à la gestion et à l'intervention, et particulièrement au leadership (communication, résolution de conflits, travail d'équipe, gestion du changement, prise de décision, créativité et innovation). Ces pratiques, bien qu'enseignées dans un contexte civil, peuvent s'avérer fortement utiles aux fonctions de réservistes.
- De contextualiser et d'appréhender plus concrètement sa responsabilité de leader que lui confère son rôle et sa position de militaire au sein de la société civile;  
Le développement de compétences personnelles par les réservistes, telles le leadership, l'intervention en contexte traumatique, la prise de décision en groupe et le travail d'équipe, sont au cœur de la formation proposée dans ce certificat. Ces compétences prendront d'autant plus de sens dans la vie civile des réservistes si elles sont mises en relation avec certains des acquis réalisés en cours de formation militaire ou d'expériences vécues dans le cadre de leurs fonctions militaires.
- D'élargir et d'enrichir son expérience et sa connaissance en regard d'enjeux personnels, organisationnels et sociétaux;  
Ce certificat amènera l'étudiant à acquérir divers savoirs, savoir-faire et savoir-être qui favoriseront son propre développement personnel, l'amèneront à mieux interagir au sein des organisations et à y contribuer plus efficacement, et finalement à mieux saisir la portée et les implications d'enjeux sociétaux divers et souvent complexes. C'est dans cet esprit qu'est donnée aux réservistes la possibilité de choisir des cours d'histoire, de sciences politiques ou encore de psychologie qui pourront assurer un complément de formation plus orienté sur les sciences humaines et sociales.
- De développer une attitude générale constructive lui permettant de s'inscrire comme un élément moteur positif au sein de sa communauté.  
Le présent certificat favorise le développement des qualités et des attitudes attendues d'un leader ainsi que de son application dans diverses sphères d'action. Fort de ces nouveaux apprentissages, le réserviste sera mieux outillé pour jouer son rôle de catalyseur des valeurs canadiennes.

<sup>2</sup> Projet pilote civilo-militaire en matière de leadership. Forces armées canadiennes. Juillet 2013.

## Forces

Ce programme est unique et exclusif, et fait l'objet d'un partenariat formel entre les Forces armées canadiennes et l'Université de Montréal.

## Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au certificat en Leadership pour militaires, le candidat doit :

- Base DEC  
Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC.
- Base universitaire  
Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme d'études (mineure, majeure, certificat, baccalauréat)

Si le candidat ne possède pas l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, la Faculté pourra lui suggérer de suivre le programme d'Accès-FEP. La réussite de ce programme est une condition préalable à une admission au certificat.

## Autre condition

Le candidat doit être un membre en règle des Forces armées canadiennes.

## Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF ou 605/990 au TFI au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.
  - Consultez les dates limites de téléversement de l'attestation de résultat à un test de français pour une demande d'admission.
  - Consultez la liste détaillée des tests et diplômes acceptés.

NB. – À compter de l'admission au trimestre d'hiver 2023, le TFI n'est plus accepté pour satisfaire à l'exigence de français à l'admission. Exceptionnellement, et ce, afin de permettre une transition, les résultats de TFI déposés seront pris en compte aux conditions décrites sur la page Prévoir les entrevues et les tests.

- soit avoir déposé une preuve de maîtrise du français reconnue par l'Université (voir le formulaire).
- Consultez les dates limites d'obtention de la dispense.

**Mise à niveau obligatoire en français écrit dans certains programmes :** il est possible qu'après son admission, une personne doive se soumettre à une évaluation en français écrit, puis réussir des cours de mise à niveau. Pour savoir si cette mesure s'applique, consulter le Règlement propre à ce programme d'études; si l'article 6.6 n'y figure pas, c'est que le programme n'implique pas de mise à niveau obligatoire en français. Pour en savoir plus sur l'évaluation obligatoire en français écrit, consulter le site du Bureau du français dans les études.

## Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

### Automne

- **Automne 2022:** Du 15 août 2021 au 1<sup>er</sup> août 2022
- **Automne 2023:** Du 15 août 2022 au 1<sup>er</sup> juin 2023

### Hiver

- **Hiver 2023:** Du 15 août 2022 au 18 novembre 2022

### Été

- **Été 2023:** Du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 1<sup>er</sup> avril 2023

## Structure du programme (1-068-5-0)

Version 00 (A17)

Le certificat comporte 30 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

### SEGMENT 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

#### Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
AEG 2110	Entraînement au travail en équipe	3.0J S	HEC 1030	Gestion du changement (MNGT30411)	3.0
COM 1500G	Communication et organisation	3.0S	VIO 2015	Résolution de conflits	3.0J
CRE 1001	Fondements de la créativité	3.0S			

#### Bloc 70B Problématiques et pratiques reliées

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ASA 2350G	Leadership et influence	3.0J S	PSY 1105	Psychologie de la personnalité	3.0J S
ASA 3250G	Droit et éthique en gestion	3.0S	RED 2010D	Rédaction et communications publiques	3.0
CRE 3032	Leadership, mobilisation, créativité et innovation	3.0	REI 1030G	Gestion et fonctions de l'organisation	3.0
GSP 2360	Contextes émotionnels et leadership	3.0S	REI 1040G	Comportement organisationnel	3.0
HEC 3062	Gestion de projets (PROJ30470)	3.0	REI 1240G	Gestion des RH	3.0S
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0J	REI 1610G	Pratiques de gestion innovantes et mobilisatrices	3.0
POL 1953	Institutions politiques Canada - Québec	3.0	SPU 2310G	Promotion de la santé en milieu de travail	3.0J
POL 1954	Politique internationale	3.0J	TXM 1000D	Notions fondamentales sur l'usage et la dépendance	3.0
PPL 3140	Actions humanitaires : conflits et catastrophes	3.0	VIO 2016	Intervention en contexte traumatique	3.0S

#### Bloc 70C Formation complémentaire

Option - Maximum 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ANS 1306	Integrated English Communication Skills 3	3.0	RED 2010D	Rédaction et communications publiques	3.0
PPL 3040	Communication interculturelle	3.0S	VIO 2016D	Intervention en contexte traumatique	3.0J S
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0J S			

### Règlement des études de 1<sup>er</sup> cycle

Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

## Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international\* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

\* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

### Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en leadership pour militaires. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.